

Statuts et règlements

Les présents statuts ont été adoptés par le conseil de l'Institut Jacques-Couture le 9 novembre 2017.

1. CONSTITUTION

Les présents statuts et règlements s'appliquent au fonctionnement de l'Institut Jacques-Couture, ci-après appelé l'Institut. L'Institut Jacques-Couture a été mandaté par le conseil d'administration de l'Université TÉLUQ après avoir reçu une recommandation favorable de la commission des études pour une durée de cinq ans renouvelable suivant la résolution 2017-TU-CE-040-182 de la commission des études du 13 avril 2017.

2. SITUATION CONTEXTUELLE

Aujourd'hui, alors que s'accroissent les phénomènes migratoires à travers le monde, le Québec est confronté à de nouveaux défis. De plus, les technologies constituent une nouvelle « clé de lecture »¹ des dynamiques de migrations, d'accueils et d'échanges avec le monde. Lorsque les frontières physiques et étatiques s'estompent, quel sens prennent donc les concepts et modèles qui ont servi à comprendre et à guider jusqu'ici les activités d'accueils et d'échanges avec le monde?

L'Institut Jacques-Couture souhaite participer à l'étude des initiatives innovantes d'accueils et d'échanges avec le monde que le Québec a historiquement mis en œuvre; quels ont été les indicateurs de « réussite de l'accueil » dans cette interaction croisée entre l'accueillant et l'accueilli, souvent scolarisé? Quels seront-ils dans une société où s'accroissent les phénomènes migratoires et l'apport des technologies? Quels sont les critères d'un « accueil réussi » des accueillis? Quels enrichissements les échanges avec le monde apportent-ils à la société québécoise?

Fort de l'expérience de l'Université TÉLUQ qui, depuis novembre 2015, a accueilli de nombreux étudiants dans un nouveau programme de français pour nouveaux arrivants scolarisés en formation vers d'autres programmes culturels, l'Institut Jacques-Couture souhaite également participer aux débats sur les nouvelles pratiques d'accueils de nouveaux arrivants scolarisés et d'échanges avec le monde, notamment par les communications et l'enseignement à distance, c'est-à-dire principalement par la médiation des technologies, et ce, en complémentarité ou en partenariat avec les institutions et les chercheurs qui œuvrent dans le domaine. L'Institut souhaite également participer à la déconstruction/reconstruction des concepts qui guident les pratiques et les modèles

¹ Nedelcu, M. (2010). (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales? *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 26(2). À <http://remi.revues.org/5122>

d'accueils et d'échanges avec le monde; ceux-ci sont d'importance déterminante dans leurs effets, soit la réussite de l'accueil/échange.

Ces thématiques sollicitent autant l'histoire des nouveaux arrivants scolarisés au Québec que l'analyse :

- des politiques linguistiques qui encadrent l'accueil,
- des conditions démographiques et géographiques de cet accueil,
- des pratiques d'enseignement du français langue seconde, public et privé,
- des représentations culturelles québécoises par les Québécois et par les nouveaux arrivants.

3. MISSION

L'Institut Jacques-Couture est un regroupement multidisciplinaire situé à l'Université TÉLUQ qui a pour mission de :

a) soutenir les innovations en enseignement, recherche et services aux collectivités portant sur la thématique « accueils, échanges, sociétés ». En particulier, dans le contexte québécois, soutenir les innovations en enseignement, recherche et services à la collectivité axée sur la maîtrise de la langue française et sur une meilleure connaissance de la société québécoise pour les nouveaux arrivants ainsi que celles favorisant une plus grande ouverture au monde de la société québécoise.

Par la mission universitaire de l'Université TÉLUQ, ces activités d'enseignement, de recherches et de services aux collectivités reposent principalement sur l'utilisation de technologies d'apprentissage et de communication et sur les pratiques par la distance.

b) soutenir les initiatives, recherches et analyses favorisant une meilleure compréhension des conditions de relation accueillants-accueillis, les échanges et l'ouverture vers le monde ainsi que les sociétés qui en résultent.

c) établir des partenariats, avec des organismes d'accueil des nouveaux arrivants aptes à intégrer les études universitaires, et des collaborations avec d'autres institutions au Québec et à l'international afin de partager les expertises, les recherches et les pratiques en matière d'accueils, d'échanges et de compréhension vers le monde.

4. FONCTIONS

L'Institut œuvre selon les trois axes d'interventions suivants :

a) Enseignement

L'Institut soutient les comités de programmes qui souhaitent bonifier leur offre de cours et de programmes afin d'inclure des préoccupations d'accueils et d'échanges. Il soutient également la préparation d'activités d'enseignement qui visent l'internationalisation des contenus et, inversement, la connaissance de la société québécoise et du français.

b) Recherche

L'Institut organise, ou appuie l'organisation, d'activités et d'événements tels que colloques, séminaires, forums, groupes de discussion, etc. qui visent une plus large diffusion des enjeux touchant la thématique « accueils, échanges, sociétés ». Également, il soutient et coordonne des activités portant sur l'internationalisation des connaissances et les particularités québécoises. Enfin, il soutient l'émergence de recherches et publications individuelles ou collectives portant sur le thème « accueils, échanges, sociétés ».

c) Services aux collectivités : Services linguistiques et d'échanges culturels (SELEC)

L'Institut bonifie et développe, selon le créneau « accueils, échanges, sociétés », les actuelles activités du Service d'évaluation linguistique de l'Université TÉLUQ qui œuvre depuis plus de 25 ans. Fort de ces acquis, l'Institut renouvelle et actualise les outils, procédures et critères afin d'accroître leur pertinence scientifique et pédagogique. L'Institut élargit l'éventail de services aux collectivités, avec ou sans partenariat, afin d'offrir des formations linguistiques, culturelles, sociales, ou autres, de courte durée, en présentiel ou en ligne, aux nouveaux arrivants ou aux Québécois.

5. MEMBRES

Tous les membres de l'Institut s'engagent à adhérer à la mission et aux objectifs institutionnels. L'Institut Jacques-Couture est composé de trois catégories de membres : réguliers, associés et honoraires.

5.1 Membres réguliers

Les membres réguliers sont les professeurs membres du conseil d'institut, dont les activités de recherche et d'enseignement correspondent aux objectifs de l'Institut et qui s'engagent à contribuer activement au développement et aux activités régulières de l'Institut.

La nomination d'un membre régulier s'effectue suivant une proposition par un membre régulier puis d'un appui d'un second membre lors d'une réunion régulière du conseil d'institut. Le membre qui propose la nomination doit fournir au conseil le curriculum vitae du candidat.

5.2 Membres associés

Les membres associés sont soit des professeurs, chercheurs, stagiaires postdoctoraux, étudiants ou membres d'un organisme communautaire dont une partie des activités de recherches, d'enseignement ou autre répondent aux objectifs de l'Institut. Un membre associé s'engage à contribuer à des activités ou projets de l'Institut pour une période déterminée. Un membre associé peut participer aux comités sectoriels de l'Institut et demander de l'appui pour les demandes de subventions ou toute autre activité.

La nomination d'un membre associé s'effectue par le dépôt d'une demande d'admission sur le site Internet de l'Institut. Le candidat doit justifier son intérêt pour l'Institut Jacques-Couture. La nomination des membres est assurée par le conseil d'institut pour une durée de trois ans renouvelable. Le membre associé doit participer à un minimum de deux

activités (comité, conférence, recherche, formation, etc.) de l'IJC pendant son mandat de trois ans. Le nombre maximal de membres associés est fixé à 15 par le conseil d'institut.

5.3 Membres honoraires

Les membres honoraires sont nommés par le conseil d'institut. Il s'agit d'un titre de reconnaissance visant à souligner les services qu'ils ont rendus à l'Institut.

6. ORGANISATION ET RATTACHEMENT

Rattaché à la Direction de l'enseignement et de la recherche (DER) de l'Université TÉLUQ, l'Institut est une unité académique interdisciplinaire et rassemble des membres du corps professoral provenant de disciplines comme l'éducation, l'entrepreneuriat, l'histoire, l'informatique, la linguistique, la littérature, la muséologie et la traductologie.

Les professeurs demeurent rattachés à leur département. Leur participation à l'Institut Jacques-Couture est sur une base volontaire et fait partie de leur tâche régulière ou dans les activités extérieures rémunérées.

L'Institut transmet annuellement à la DER un rapport annuel de ses réalisations, accompagné des commentaires du conseil d'orientation.

Un an avant le terme de son mandat, l'Institut transmet à la DER un bilan des réalisations du mandat, avec sa demande de renouvellement. Ce bilan couvre les réalisations des quatre premières années de son mandat de cinq ans et les projections pour la cinquième année.

7. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

L'Institut est dirigé par un conseil d'institut et par une directrice ou un directeur. De plus, un conseil d'orientation assure les liens avec la société québécoise et des comités sectoriels peuvent être créés.

7.1 Directeur ou directrice

L'Institut est dirigé par une professeure ou un professeur de l'Université TÉLUQ élu par le conseil d'institut et nommé par le conseil d'administration de l'Université TÉLUQ sur recommandation de la commission des études, pour un mandat de trois ans renouvelable.

Il ou elle assume les principales responsabilités suivantes :

- coordonner et soutenir les opérations nécessaires à la réalisation du plan et du rapport annuel d'activités de l'institut;
- assurer la diffusion et le transfert d'information entre le conseil d'orientation, le conseil d'institut et les secteurs d'intervention;
- assurer la visibilité de l'Institut;
- coordonner les démarches de financement de l'Institut et appuyer les membres dans leurs propres démarches de financement;

- convoquer et présider les réunions du conseil d'institut et du conseil d'orientation;
- veiller à la mise en place de ressources adéquates pour remplir la mission de l'Institut.

7.2 Conseil d'institut

Le conseil d'institut assure la coordination des activités d'enseignement, de recherche et de services aux collectivités. Plus particulièrement, ses responsabilités sont les suivantes :

- identifier les domaines qui présentent un intérêt de développement portant sur la thématique « accueils, échanges, sociétés »;
- approuver les candidatures de nouveaux membres du conseil d'institut;
- identifier les occasions de collaboration avec des partenaires externes;
- approuver la planification et le rapport;
- assurer la cohérence des actions et activités de l'Institut afin d'affirmer le rayonnement et la crédibilité de l'Institut et de l'Université TÉLUQ.

Le conseil d'institut est composé d'au plus 12 professeurs nommés par le conseil d'institut. Les fondateurs constituent les premiers membres (voir annexe 1). Le mandat des membres est de 3 ans renouvelable.

Le conseil se réunit au minimum trois fois par année et le quorum est fixé à 50 % des membres avec droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité des voix et tous les membres du conseil ont le droit de vote. En cas de vote divisé, le directeur ou la directrice a le droit de vote définitif.

7.3 Conseil d'orientation

Le conseil d'orientation assure la liaison et la pertinence des activités de l'Institut en regard du milieu socioéconomique et de la société québécoise. Il est responsable de :

- approuver les orientations du plan d'action annuel;
- guider la réalisation de la mission de l'Institut;
- apporter son appui au développement, au rayonnement et à l'impact de l'Institut sur la société;
- transmettre et commenter le rapport annuel et les demandes de renouvellement de l'Institut à la DER.

Le conseil d'orientation est composé de neuf personnes nommées par le conseil d'institut et d'un membre observateur :

- La directrice ou le directeur de l'Institut
- Trois professeurs de l'Université TÉLUQ désignés comme représentants du conseil d'institut
- Deux personnalités publiques
- Deux représentants d'organisations partenaires
- Un étudiant de l'Université TÉLUQ

- Le directeur ou la directrice de l'enseignement et de la recherche de l'Université TÉLUQ à titre de membre observateur

Le conseil d'orientation se réunit au minimum une fois par année et le quorum est de 50 % des membres.

7.4 Comités sectoriels

Le conseil d'institut peut mettre sur pied un ou des comités sectoriels pour la coordination des différents champs d'action de l'Institut.

Le conseil d'institut détermine les responsabilités, la composition et les modalités de fonctionnement de ces comités sectoriels. En particulier, le conseil d'institut peut mettre sur pied un comité sectoriel guidant les activités d'enseignement, un comité sectoriel scientifique orientant les travaux de recherche ainsi qu'un comité sectoriel pour assumer la responsabilité du SELEC.

8. RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'INSTITUT ET DU CONSEIL D'ORIENTATION

Les règlements de régie interne de l'Université TÉLUQ s'appliqueront lors des réunions du conseil d'institut et du conseil d'orientation.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR ET MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Les présents statuts sont entrés en vigueur le 9 novembre 2017 et ne peuvent être modifiés ou amendés que par un vote aux deux tiers du conseil d'institut lors d'une réunion régulière.

Institut Jacques-Couture

Université TÉLUQ, 5800, rue Saint-Denis, bureau 1105, Montréal (Québec) H2S 3L5, Canada

www.teluq.ca/institut-jacques-couture/

informations-ijc@teluq.ca

Annexe 1 : Membres fondateurs et premiers membres du conseil d'institut

Éric Bédard, Département Sciences humaines, Lettres et Communication

Jean-Luc Bédard, Département Éducation

Paul Bleton, Département Sciences humaines, Lettres et Communications

Anne-Marie Gagné, Département Sciences humaines, Lettres et Communications

Otto Ikomé, Département Sciences humaines, Lettres et Communications

Anna Joan Casademont, Département Sciences humaines, Lettres et Communications

Nathalie Lachapelle, École des sciences de l'administration

Angéline Martel, Département Sciences humaines, Lettres et Communications

Directrice de l'Institut Jacques-Couture

François Pichette, Département Sciences humaines, Lettres et Communications

Hamadou Saliah-Hassane, Département Science et Technologie

Kevin Wilson, Département Sciences humaines, Lettres et Communications